

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2018/089

L'an deux mille dix-huit et le 1^{er} juin à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Fabienne ROYO, Alain PIASER, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Joël DEVAUD, Jean-Claude CLARENS, Bruno FOURCADE, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Jean-Pierre CABOS

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, Roger LACOME, Monique MARTIN

Objet : Participation de la commune de Lannemezan au financement de 2 poteaux incendie

Monsieur le Président ne participe pas aux débats et à la délibération.

Monsieur le Président informe le bureau de la réalisation de travaux de remplacement par ESL de deux poteaux incendie hors service à Lannemezan.

Il y a lieu de mettre en place la participation de la commune de Lannemezan pour le financement de ces travaux.

1. Les travaux de remplacement du premier poteau entrent dans le cadre du programme de « défense incendie 2017 ».

Une subvention de 10 000 € a été accordée par l'Etat, au titre de la DETR, correspondant à 40 % du montant total du programme (25 000 €).

Le financement de cette dépense est assuré de la façon suivante :

- Montant total de la dépense	4 287.10 €
- Subvention DETR (40%).....	1 714.84 €
- Participation CCPL (30%)	1 286.13 €
- Participation Lannemezan (30%)	1 286.13 €

Monsieur le Premier Vice-président demande l'autorisation de solliciter une participation de la commune de Lannemezan de 1 286.13 €, sous la forme d'un fonds de concours, pour le financement de cette dépense.

2. Les travaux de remplacement du second poteau n'ont pas bénéficié de subvention. Le montant de la dépense s'élève à 4 644.70 € HT

Aussi, Monsieur le Premier Vice-président demande de l'autoriser à solliciter une participation de la commune de Lannemezan de 2 322.35 €, sous la forme d'un fonds de concours, pour le financement de cette dépense.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à solliciter à la commune de Lannemezan deux participations sous la forme de fonds de concours, la première de 1 286.13 € et la seconde de 2 322.35 €, pour le financement des travaux de remplacement de deux poteaux incendie à Lannemezan.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le **19 JUIN 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180601-2018-089B-DE
Date de télétransmission : 19/06/2018
Date de réception préfecture : 19/06/2018